



PREFET DU HAUT-RHIN

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DE LA REGLEMENTATION
ET DES ELECTIONS

ARRETE

N° 2012.223.0021 du 10 AOUT 2012
portant autorisation d'appel à la générosité publique

◆
LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L 2542-2 et L 2542-4 du code général des collectivités territoriales,
VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,
VU l'arrêté préfectoral du 1er octobre 1957 portant réglementation des appels à la générosité publique,
VU l'arrêté préfectoral n° 2012017-0008 du 17 janvier 2012 portant établissement du calendrier des appels à la générosité publique dans le département du Haut-Rhin pour l'année 2012,
VU la demande du 7 juin 2012 de l'A.P.E.I. de HIRSINGUE (Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales), représentée par son Président Monsieur Fernand HEINIS, sollicitant l'autorisation d'organiser une vente de brioches du mardi 11 au dimanche 16 septembre 2012,
VU l'avis émis par la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé en date du 20 juillet 2012,
SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin,

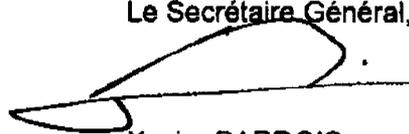
ARRETE

Article 1er.- : L'association A.P.E.I. de HIRSINGUE (Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales), représentée par son Président Monsieur Fernand HEINIS, est autorisée à faire appel à la générosité publique en organisant une vente de brioches du mardi 11 au dimanche 16 septembre 2012 dans les communes dont la liste figure au verso du présent arrêté.

Article 2.- : Le produit de cette quête sera destiné aux travaux d'agrandissement et de mise aux normes des chambres et sanitaires au Foyer Cuny à HIRSINGUE.

Article 3.- : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, les Sous-Préfets d'ALTKIRCH et de MULHOUSE, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, les Maires des communes concernées, sont chargés, chacun ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Xavier BARROIS

A.P.E.I.

Hirsingue

Hébergement - Accueil de Jour
Accompagnement à la vie Sociale
Maison de Retraite Spécialisée

LISTE DES VILLAGES

Cantons d'ALTKIRCH de FERRETTE & de HIRSINGUE

BENDORF
BERENTZWILLER
BETTENDORF
BETTLACH
BIEDERTHAL
BISEL
BOUXWILLER
CARSPACH
COURTAVON
DURLINSDORF
DURMENACH
EMLINGEN
FELDBACH
FERRETTE
FISLIS
FRANKEN
FROENINGEN
GRENTZINGEN
HAUSGAUEN
HEIMERSDORF
HEIWILLER
HENFLINGEN
HIRSINGUE
HIRTZBACH
HOCHSTATT
HUNDSBACH
JETTINGEN
KIFFIS
KOESTLACH
LEVONCOURT
LIEBSDORF
ZAESSINGUE

LIGSDORF
LINSDORF
LUEMSCHWILLER
LUCELLE
LUTTER
MOERNACH
MOOSLARGUE
MUESPACH
MUESPACH le Haut
OBERDORF
OBERLARGUE
OBERMORSCHWILLER
OLTINGUE
PFETTERHOUSE
RAEDERSDORF
RIESPACH
ROPPENTZWILLER
RUEDERBACH
SCHWOBEN
SEPPOIS le Bas
SEPPOIS le Haut
SONDERSDORF
STEINSOULTZ
TAGOLSHEIM
TAGSDORF
Vx FERRETTE
WALDIGHOFFEN
WERENTZHOUSE
WILLER
WINKEL/LUCEL
WITTERSDORF
WOLSCHWILLER

ZAESSINGUE	Canton de SIERENTZ
------------	--------------------

FOLGENSBOURG	Canton de HUNINGUE
KNOERINGUE	Idem
LEYMEN	Idem
LIEBENSWILLER	Idem
WENTZWILLER	Idem
NEUWILLER	Idem
BUSCHWILLER	Idem

